

# Se mouiller pour les jeunes pousses

Au-delà de la «Start-Up Nation», des idées pour aider les entreprises à démarrer et se développer

Alain Ducat

Il ne se passe sans doute pas une semaine sans que l'on évoque un épisode de la saga des start-up. Le pays ne se veut-il d'ailleurs pas une «Start-up Nation», berceau accueillant pour des pépites qui sont souvent technologiques dans l'esprit général?

A ce stade, certains froncent le sourcil. L'économiste Michel-Edouard Ruben, volontiers décalé dans son approche tout en étant membre éminent de la Fondation Idea (cette asbl qui se veut un laboratoire d'idées autonome, pluridisciplinaire et ouvert, créé à l'initiative de la Chambre de commerce), est de ceux-là. «Une définition stricte et arrêtée du concept de "start-up" n'existe pas. Trivialement, on peut la considérer comme une jeune entreprise innovante. Il s'agit donc d'un abus de perception que de considérer que la start-up se limite aux entreprises du secteur des technologies de l'information et de la com-

Au risque d'écorner les licornes et les mythes technologiques, tentative de définition de critères et de mesures pour un «Young Business Act».

*munication, qui ne représente d'ailleurs que 8% des créations d'entreprises et des entreprises innovantes à forte croissance.»*

«A force de voir les arbres (dans ce cas, les créations d'entreprises, c'est-à-dire les start-up), il ne faudrait pas rater la forêt – le tissu d'entreprises existantes», renchérit son collègue Marc Wagener, aussi directeur des Affaires économiques à la Chambre de commerce. «La proportion d'entreprises innovantes étant au Luxembourg – où la création d'entreprises est globalement bien orientée – de 66%, toute nouvelle entreprise est potentiellement une start-up», prolonge Michel-Edouard Ruben, qui a développé un document de travail fouillé (publié sur [www.fondation-idea.lu](http://www.fondation-idea.lu)).

S'il voit clairement au Luxembourg «un écosystème fourni d'institutions et de régimes d'aides», il l'appuierait sur de nouvelles définitions, qui amélioreraient l'en-

semble.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, les derniers exemples en date de cette forme d'engouement que suscite la «nouvelle économie» sautent aux yeux.

Un incubateur de projets supplémentaire par exemple, initié par une convention signée entre la Ville de Luxembourg et la Chambre de commerce précisément, et qui intégrera la future «House of Start-Ups», dans le quartier de la Gare. Cette maison ouvrira ses portes début 2018 et ambitionne d'héberger sur 4.200 m<sup>2</sup> entre 150 et 200 jeunes pousses, nationales ou internationales.

Intégré à la maison, le Luxembourg City Incubator, mû par le soutien aux entreprises en décollage issues de secteurs moins courus, comme les industries créatives ou l'entrepreneuriat social et féminin, condensera les services d'accélérateur et d'encadrement de l'asbl Nyuko (qui y déplacera ses activités, aujourd'hui rue de Hollerich) et la LHoFT – Luxembourg House of Financial Techno-

logy –, qui quittera le Kirchberg pour emménager au cœur de la capitale.

Concrètement, la contribution conjointe de la Ville et de la Chambre de commerce renforce l'écosystème. Et l'Etat poursuit aussi son œuvre. Ainsi, un an après son lancement officiel, le Digital Tech Fund (DTF, géré par Expon Capital), fonds d'investissement public-privé de 20 millions d'euros, sort ses deux premiers dossiers. 500.000 euros sont injectés dans chacun d'eux, en l'occurrence iTravel et Nektria. Le premier est un tour opérateur 100% digital. Le second un service d'optimisation des processus de commandes online.

Preuve du bouillonnement général (plutôt dans le domaine numérique au demeurant), DTF a vu débouler plus de 2.000 dossiers... dont 200 étaient éligibles. Le demi-million d'euros investi dans chaque entreprise a servi de levier pour un «tour de table» qui, dans les deux cas, a déjà rassemblé plus de 2 millions d'euros. A noter que les deux sociétés, ambitieuses dans leur développement, recrutement compris, viennent s'établir au Grand-Duché, où leurs projets respectifs ne sont pas nés. Le fonds DTF pressent en revanche d'annoncer bientôt la mise dans un troisième dossier, créé

”

Privilégier le critère de l'âge plutôt que celui de la taille ou du secteur d'innovation.







Photos: Gerry Schmit/Isabella Finzi/Hervé Montaigne

Pour ceux qui se jettent à l'eau, prendre un bon départ est essentiel

lui au Luxembourg... Voilà donc pour les récentes initiatives qui se bousculent dans l'écosystème accueillant.

L'économiste Ruben, qui applaudit à la concentration et à l'aide en capital, balaie quand même devant le mythe de la start-up et donc de la notion de «Start-up Nation». «Ne soyons pas fétichistes»... Et il coupe aussi les angles du culte des PME, en cherchant de nouvelles définitions.

”

*Etre entrepreneur, ce n'est pas forcément créer son entreprise... Il peut s'agir d'investir dans une entreprise et l'accompagner.*

Pour lui, il faudrait plus s'intéresser à ce «nombre limité de jeunes entreprises de croissance», en privilégiant le critère de l'âge plutôt que celui de la taille ou du secteur d'innovation.

«Il faudrait mettre en place un Young Business Act», appuyé sur l'écosystème d'aides et d'encouragements existant.

Karin Schintgen, patronne du Lux Future Lab mû par BGL BNP Paribas, apporte un commentaire qui accrédite à la fois la thèse de la taille et ce qu'elle nomme «le droit à l'initiative économique»: «Au Luxembourg, plus de 86% des entreprises ont moins de 10 salariés. Donc un soutien au micro-entrepreneuriat, peu coûteux, remplit une mission d'intérêt général en contribuant à la création d'emplois et aux besoins d'intégration.»

Dans tous les cas de figure, l'écosystème doit être cohérent et encadré... pour qu'il le reste. Selon Ruben, l'amélioration pourrait venir via notamment trois domaines interdépendants, «avec la visée de maintenir la dynamique positive de création d'entreprises

observée dans le pays, et de favoriser la multiplication d'entreprises en croissance et de taille moyenne».

Le premier axe? L'encouragement des business-angels et la mise en place de chèques innovation. «Les résidents du Luxembourg – qui disposent en moyenne d'une large assise financière – investissent le plus souvent dans l'immobilier», au détriment d'autres classes d'actifs. Il imagine donc de doter le pays d'un nouveau cadre favorable aux bienfaiteurs, «afin de drainer l'épargne abondante vers le financement de jeunes entreprises prometteuses».

Karin Schintgen ajoute: «L'écosystème est très réactif. Il pourrait l'être encore plus avec un système fiscal mieux adapté aux besoins des auto-entrepreneurs ou avec un système d'incitation fiscale à l'investissement dans ce même écosystème, tel qu'il se pratique dans nos pays voisins.»

Coup d'œil sur la Belgique, qui a mis en place un Tax Shelter pour start-up (le terme est à nouveau mis en avant...), vues comme une épine dorsale de l'économie en mal de capitaux frais, face à plus de 257 milliards d'euros «dormant» sur les comptes d'épargne des Belges. Le système estime que 30 à 45% de l'investissement des épargnants pourraient leur être rendus, grâce aux incitations fiscales et aux exonérations d'impôts en cas de mise dans les jeunes pousses éligibles. «Une idée transposable», opine Ruben. «Le modèle luxembourgeois doit continuer à promouvoir l'investissement pour driver la rupture. Les stratégies sont complémentaires.»

Et de relancer, surtout, l'idée d'une fiscalité préférentielle pour les jeunes entreprises. Les jeunes, pas les petites

ou les grandes... «Comme dans 30% des pays de l'OCDE, l'imposition des bénéfices des sociétés est différenciée suivant le montant des bénéfices imposables. Mais, contrairement au but poursuivi par l'imposition des ménages, l'objectif d'une redistribution entre entreprises ne va pas de soi. Dans le cadre d'une future réforme fiscale, prolongeant celle de 2016 par exemple, le taux normal et le taux réduit pourraient être rapprochés, voire confondus (comme cela a été fait au Royaume-Uni), et à l'instar de l'Irlande, de Singapour, et de l'Inde, il pourrait être décidé que les jeunes entreprises

(moins de 3 ans) seront totalement exonérées d'impôt sur les sociétés (IRC, ICC, IF). Cela devrait permettre aux entreprises débutantes mais prometteuses de renforcer leurs fonds propres, d'embaucher, d'investir...»

Ce serait sans doute aussi envoyer un signal clair aux «startupper» de la planète. On peut d'ailleurs se demander, en analyse objective plus politique qu'économique, si l'Etat ne reste pas un peu frieux face au regard des voisins et, surtout, de la Commission européenne, en ne voulant pas prêter le flanc aux critiques sur sa façon de générer du bu-

## Eliminer avec sécurité les traverses de chemin de fer usagées utilisées dans les ménages privés

Particulièrement résistantes aux intempéries, les traverses de chemin de fer usagées sont très prisées des particuliers pour aménager leur jardin, soutenir des talus, délimiter des parterres, etc. Mais ces traverses sont généralement traitées à la créosote, une huile de goudron. Ce biocide classé cancérigène est absorbé par la peau par simple contact. Il n'est pas biodégradable et il s'accumule dans l'organisme. Lors des pluies, les substances sont lessivées au fil du temps et pénètrent ainsi dans les sols et nappes phréatiques. Outre les produits d'imprégnation, d'autres résidus problématiques peuvent aussi être présents dans le bois : pétrole, suie ou herbicides.

### Elimination gratuite pour les ménages privés

**SuperDrecksKëscht® fir Bïrger** vient enlever gratuitement les traverses chez les consommateurs qui en font la demande.

Les traverses en bois doivent être démontées et stockées de manière à ce qu'elles puissent être soulevées par un chariot élévateur (par ex. sur une palette ou sur du bois d'équarrissage).

### Veillez respecter les consignes suivantes :

- N'utilisez jamais les traverses de chemin de fer comme bois de chauffage et évitez toute nouvelle manipulation. N'utilisez plus les traverses retirées.
- Lorsque vous manipulez les traverses, portez des gants appropriés pour éviter tout contact cutané. S'il s'agit de vieilles traverses déjà friables, nous vous recommandons en outre le port d'un masque anti-poussière.

Les traverses en bois sont confiées par la à une entreprise spécialisée allemande via des partenaires. Cette entreprise s'occupera de traiter préalablement les traverses avant de les revaloriser dans une centrale thermique à biomasse, un processus qui produira électricité et chauffage urbain.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la **SuperDrecksKëscht® fir Bïrger**, Thierry Freres, Tel. 488 216 237, courriel: thierry.freres@sdk.lu



siness en jouant des niches fiscales...

L'économiste d'Idea se dit lui que les milieux patronaux et le gouvernement pourraient en profiter pour aménager le discours et soutenir *«qu'être entrepreneur, ce n'est pas forcément créer son entreprise, mais qu'il peut s'agir d'investir dans une entreprise et l'accompagner. Voire de racheter une entreprise à l'heure où des centaines d'entreprises devront changer de mains avec le vieillissement de la population des dirigeants.»*

Idea prône aussi l'extension de l'arsenal luxembourgeois d'aides publiques à la R&D à des «chèques innovation» pour jeunes entreprises. Ruben cite le modèle suisse et encourage à créer une subvention – une sorte de chèque services pour accélérateur de business – destinée à couvrir les prestations de partenaires susceptibles d'aider les entreprises en phase de lancement (centres de recherche, concepteurs de sites d'e-commerce, stratégies marketing...).

Prolongeant sa réflexion, Ruben évoque d'autres incitants, dans une communauté d'esprit, touchant aussi à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Dans cette optique, les entreprises établies pourraient être «invitées» à encourager l'entrepreneuriat. Certaines le font déjà, notamment via des incubateurs ou pépinières qu'elles abritent et où elles «veillent» sur de jeunes pousses intéressantes pour leur secteur.

”

*Il faudrait drainer l'épargne abondante vers le financement de jeunes entreprises prometteuses.*

Ruben irait au-delà, en promulguant une aide à l'entrepreneuriat sous forme d'investissements dans des fonds dédiés à booster de jeunes entreprises du pays, de prêts ou d'apports en fonds propres pour

l'essaimage par d'anciens salariés, voire de prise en charge des cotisations sociales ou de congés spéciaux pour un salarié qui «tenterait» l'aventure entrepreneuriale... Un arsenal enrichi qui pourrait être intégré dans l'évaluation des politiques RSE des entreprises.

Décapant mais pas fou. *«Tout ça doit être encadré. Il faut définir les critères d'éligibilité, faire mûrir les idées. Il faut voir où est la demande, dans le chef des nouveaux entrepreneurs et des candidats investisseurs. Il faut envisager tout cela à coût fiscal constant, et donc faire des choix politiques. Cela ne m'incombe pas»,* souligne le penseur d'Idea.

Il précise quand même, en guise de conclusion: *«L'ambition luxembourgeoise d'être une "Start-up Nation" ne doit pas occulter la fonction entrepreneuriale des entreprises établies. Et doit reposer sur un environnement de collaboration optimale entre anciennes et jeunes entreprises.»*

D'aucuns appelleraient ça un changement de paradigme. D'autres crieraient à l'écornage de licornes. L'esprit d'entreprise reste en avant, dans tous les cas. Et un «Young Business Act» ne serait sans doute pas pour déplaire au tissu d'entreprises et de créateurs de valeur.

Michel-Edouard Ruben pense l'écosystème différemment

